



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/803

Lancement de l'opération 60022022 "Cimetières Guillotière nouveau et Croix Rouse ancien - Puits de dispersion - 2021-2026" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-3, programme 00012

Direction des Cimetières

**Rapporteur** : M. HUSSON Nicolas

**SEANCE DU 27 MAI 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

**ABSENTS NON EXCUSES** : ?

2021/803 - LANCEMENT DE L'OPERATION 60022022 "CIMETIERES GUILLOTIERE NOUVEAU ET CROIX ROUSSE ANCIEN - PUIITS DE DISPERSION - 2021-2026" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2021-3, PROGRAMME 00012 (DIRECTION DES CIMETIÈRES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I- Contexte :**

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Cimetières – Puits de dispersion », ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle des « Enveloppes cimetières 2021-2026 » n° 2021-3, programme n° 00012.

Suite à la crémation d'un défunt, une urne funéraire contenant les cendres est remise à la famille ou aux proches en charge des funérailles.

L'article L 2223-18-2 détermine de manière limitative la destination des urnes cinéraires ou des cendres qu'elles contiennent.

Les cendres issues de la crémation peuvent être :

- soit conservées dans l'urne cinéraire, qui peut être inhumée dans une sépulture ou déposée dans une case de columbarium ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière ou d'un site cinéraire ;
- soit dispersées dans un espace aménagé à cet effet, jardin du souvenir d'un cimetière ou d'un site cinéraire ;
- soit dispersées en pleine nature, sauf sur les espaces publiques.

Ce projet prévoit la construction de nouveaux puits de dispersions pour les jardins du souvenir de la Guillotière et de la Croix Rousse dont les équipements précédents ouverts depuis 2009 arrivent à saturation.

De nouveaux aménagements paysagers sont intégrés dans ce programme afin d'offrir aux familles des lieux propices au recueillement. Il est également prévu le renouvellement des bornes informatiques où peuvent être consultés les noms des personnes ayant été dispersées dans les jardins du souvenir.

**II- Propositions :**

L'opération mise en délibérée prévoit la fourniture de ces équipements, incluant les travaux et aménagements paysagers pour les lieux de recueillement. Son montant, estimé

à 300 000 euros, est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 021-3 « Enveloppes cimetières 2021-2026 », programme n° 00012.

Vu le code général des collectivités territoriale ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2021/584 du Conseil municipal du 25 et 26 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 4<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération n° 60022022 « Cimetières Guillotière nouveau et Croix Rousse ancien - Puits de dispersion - 2021-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme n° 00012.
- 2- M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00012, AP n° 2021-3, opération n°60022022, et imputées aux chapitres 21, 23 et autres, fonction 025, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
  - 2021 : 100 000 €;
  - 2022 : 200 000 €
- 4- M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET